

INSCRIPTIONS PERISCOLAIRE

FEVRIER 2019

L'accueil périscolaire se déroule lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30

L'accueil périscolaire du mercredi se déroule de 7 h à 9 h

A partir de 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et à partir de 12h30 les mercredis, les enfants non repris par les familles iront au périscolaire et une séance de périscolaire sera facturée.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

PRENOM DE L'ENFANT _____

Heure probable d'arrivée le matin _____

	VENDREDI 1	LUNDI 4	MARDI 5	MERCREDI 6	JEUDI 7	VENDREDI 8	LUNDI 25
Matin							
Soir							
Etude							
Goûter							
Surveillance 16 h - 16h30							
Surveillance 12 h - 12h30							

	MARDI 26	MERCREDI 27	JEUDI 28
Matin			
Soir			
Etude			
Goûter			
Surveillance 16 h - 16h30			
Surveillance 12 h - 12h30			

 Case réservée à la mairie

**A REMPLIR ET A DEPOSER AVANT LE 16 JANVIER 2019 A LA MAIRIE
OU AUPRES DE LAURENCE**

Rappel des tarifs (Cocher les cases correspondantes)

Option séance

- De 1 à 17 séances

- QF<800 2,85 € la séance
 de 800 à 1400 3,00 € la séance
 QF>1401 3,10 € la séance

La facturation de 11 à 17 séances de l'accueil périscolaire ouvre droit à un demi forfait gratuit à l'étude dirigée

Option forfait (à partir de 18 séances)

	<u>1 enfant</u>	<u>2 enfants</u>	<u>3 enfants</u>	<u>à partir du 4ème enfant</u>
<input type="checkbox"/> QF<800	51,30 €	96,44 €	124,66 €	36,94 € et plus
<input type="checkbox"/> de 800 à 1400	54,00 €	101,52 €	131,22 €	38,88 € et plus
<input type="checkbox"/> QF>1401	55,80 €	104,90 €	135,60 €	40,18 € et plus

Le goûter 1,21 €

La facturation au forfait mensuel de l'accueil périscolaire ouvre droit à la gratuité de l'étude dirigée.

1/2 heure de surveillance pour les enfants qui ne vont pas au périscolaire : 0,50 €/enfant

Les pénalités de retard : 3,50 € par retard, quelque soit le temps de prise en charge supplémentaire de l'enfant.

Fait à Vienne-en-Val, le
Signature